

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-19 du 8 avril 2019 le Maire de la Commune d'ASNELLES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et de modification du périmètre de protection du Monument Historique la batterie de défense de la plage. A cet effet, Monsieur Claude MADELAINE, responsable de production agricole en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen comme commissaire enquêteur. L'enquête publique unique se déroulera à la mairie d'ASNELLES pour une durée de trente-trois (33) jours consécutifs du 2 mai 2019 au 3 juin 2019 inclus, aux jours et heures du service au sein duquel elle est consultable.

A l'issue de l'enquête publique unique, le P.L.U., ainsi que le projet de modification du périmètre de protection du Monument Historique la batterie de défense de la plage de la Commune d'ASNELLES, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête, seront approuvés par délibération du conseil municipal d'ASNELLES.

**Le commissaire enquêteur recevra dans l'Espace Maurice Schumann  
salle de la bibliothèque, 11 rue de Southampton,**

**Jeudi 2 mai de 9h à 12h**

**Lundi 13 mai de 14h à 17h**

**Samedi 18 mai de 8h30 à 11h30**

**Lundi 3 juin de 14h à 17h.**

Le dossier soumis à enquête publique unique, ainsi qu'un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'ASNELLES pendant trente-trois (33) jours consécutifs, du 2 mai 2019 au 3 juin 2019 inclus. Il sera également consultable sur le site internet de la Commune d'Asnelles à l'adresse suivante : [www.asnelles.fr](http://www.asnelles.fr) (*rubrique vie pratique/urbanisme*).

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les observations sur les projets d'élaboration du P.L.U. et de la modification du périmètre de protection du Monument Historique la batterie de défense de la plage, pourront être consignées sur le registre d'enquête. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Commune d'ASNELLES (à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur) 13 rue de Southampton. Le public pourra également, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, transmettre ses observations à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairieasnelles@wanadoo.fr](mailto:mairieasnelles@wanadoo.fr).

Les observations du public transmises par voies postale et électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur en lieu, jours et heures des permanences, seront consultables à la mairie.

Compte tenu de la situation littorale de la Commune d'ASNELLES, une évaluation environnementale du PLU a été réalisée. Cette dernière figure parmi les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale

Une copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'ASNELLES et adressée au Préfet du Département du Calvados pour qu'elle soit tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet où a été publié l'avis : [www.asnelles.fr](http://www.asnelles.fr) (*rubrique vie pratique/urbanisme*) qui sera tenu à la disposition du public pendant un an.

Le Maire,  
Alain SCRIBE